



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3772

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Avenant n° 1 à la convention avec l'association Avec l'Éthiopie pour le projet Debré Tabor en Éthiopie

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3772**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Avenant n° 1 à la convention avec l'association Avec l'Éthiopie pour le projet Debré Tabor en Éthiopie**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud.

Le comité de pilotage paritaire du "Fonds eau", présidé par la Métropole de Lyon, a donné un avis favorable à un cofinancement du projet Éthiopie Debré Tabor porté par l'association Avec l'Éthiopie lors de sa séance du 24 mars 2016, pour un montant total de 34 000 € sur un budget global de 82 103 €. Le Conseil métropolitain, par délibération n° 2016-1320 du 27 juin 2016, a approuvé la convention Éthiopie Debré Tabor avec l'association Avec l'Éthiopie, prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 22 600 € pour un projet dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

La convention, signée le 20 juillet 2016, prévoit que ce projet comprend les réalisations suivantes :

- la construction de 3 puits en zone rurale,
- 3 bornes fontaines en zone urbaine,
- 3 nouvelles latrines Ecosan en zone urbaine,
- 2 toilettes dans un collège et dans un lycée.

Toutefois, après 4 ans de travaux et la présence d'un volontaire sur place, la situation politico-sociale s'est dégradée en Éthiopie, notamment, dans la région Amhara avec des manifestations violentes contre le gouvernement national et donc des conditions de sécurité très aléatoires pendant 18 mois, de fin 2016 à début 2018. Ne pouvant plus assurer une présence sur place et suivre le programme, l'association Avec l'Éthiopie a décidé de se retirer et d'attendre des conditions plus favorables avant de reprendre son programme. La nomination d'un nouveau Premier Ministre en juillet 2018 a modifié le contexte, sa politique ayant restauré le calme et la confiance dans le pays et, notamment, dans la région Amhara. Entre temps, les leaders locaux ont pratiquement tous changé. Une mission, en octobre 2018, de l'association et une autre, en février 2019, a permis de discuter du programme et de proposer des modifications au projet initial.

Par courrier du 18 avril 2019, l'association Avec l'Éthiopie a proposé une modification du programme de travaux à Debré Tabor, qui doit être formalisée par un avenant n° 1 à la convention du 20 juillet 2016. Ces modifications portent sur 2 points : le changement d'une partie des travaux initialement prévus et l'augmentation de la durée de la convention à 5 ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le changement du programme des travaux et de sa durée de réalisation du projet Debré Tabor en Éthiopie porté par l'association Avec l'Ethiopie,
- b) - l'avenant n° 1 à la convention à passer entre la Métropole et l'association Avec l'Ethiopie.

2° - Autorise Monsieur le Président à :

- a) - signer ledit avenant,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à la signature dudit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.